

Publication préparée
par les économistes de l'UCL

Le malaise économique wallon

Ce numéro de Regards économiques se penche sur la situation économique et sociale en Wallonie. Il en dresse un large portrait, en souligne les points positifs et négatifs, et ébauche quelques pistes de réflexion sur les mesures propices à donner à l'économie wallonne un nouvel élan.

Jean Hindriks

Dans ce numéro, nous avons pris l'initiative de nous exprimer sur un sujet qui nous préoccupe : "le malaise économique wallon". Nous avons pour ce faire regroupé l'avis de spécialistes de la question dont la renommée est établie. Ces experts sont issus de différentes universités francophones. Nous leur avons demandé d'offrir aux citoyens un portrait nuancé mais sans concession de la situation wallonne. En "officialisant" la situation économique et sociale de la Wallonie, nous espérons obliger les acteurs sociaux et les partis politiques à "reconnaître" les points faibles de l'économie wallonne. Nous refusons cette stratégie qui consiste à dissimuler la situation réelle pour ne pas saper le moral des troupes. "Cachez ce sein que je ne saurais voir" disait déjà Tartuffe, avant d'ajouter quelques scènes plus loin : "le scandale du monde est ce qui fait l'offense et ce n'est pas pécher que pécher en silence". Ce "nominalisme" - on veut bien de la chose mais à condition qu'on ne la nomme pas - et ce double langage constituent l'une des manifestations les plus préoccupantes de la difficulté de nos politiciens à assumer la vérité et à sortir de la représentation complaisante qu'ils ont d'eux-mêmes. Fin mai 2005, le gouvernement wallon a enfin explicitement reconnu ce qu'il a appelé "le malaise économique wallon". L'étape suivante est de dresser un constat précis de la nature du malaise, de manière à pouvoir concevoir une stratégie de politique économique adaptée au problème. C'est dans cette perspective que se situe ce numéro de *Regards économiques*.

Notre objectif est donc d'apprécier la situation économique et sociale en Wallonie sur base d'éléments objectifs, et de la comparer à la situation en Flandre et en Europe. Nous comprenons le risque qu'une comparaison avec la Flandre peut présenter. Cependant, sans vouloir alimenter les tensions communautaires, nous avons la conviction que cette comparaison entre les deux régions est vraiment utile étant donné que celles-ci partagent un environnement économique et un contexte institutionnel et culturel fort semblables. Cela s'inscrit aussi dans l'esprit de la "Méthode Ouverte de Coordination" de l'Union européenne, visant à créer une émulation entre régions au travers d'une concurrence par comparaison. Cette comparaison est surtout utile pour comprendre les sources éventuelles des dysfonctionnements et les pistes d'amélioration possibles.

Ce numéro de *Regards économiques* comporte quatre contributions, sur les thèmes suivants :

1. Bruxelles et Wallonie : une lecture en termes de géographie économique
2. PIB et PRB de la Wallonie : des diagnostics contrastés
3. Le portrait social de la Wallonie: responsabilités et gouvernance
4. Le marché du travail en Wallonie : un tableau en clair-obscur.

Dans la suite de cette introduction, nous résumons brièvement les éléments principaux de chaque contribution, en regroupant les points positifs et les points négatifs que chacune d'elles donne de la situation économique et sociale en Wallonie.

1. Les points positifs

- Les dynamiques de croissance entre régions se rapprochent progressivement. L'écart inter-régional de croissance annuelle moyenne diminue entre la Flandre et la Wallonie : celui-ci ne s'élevait plus qu'à 0,80 % de 1975 à 1995, pour se replier encore plus à 0,54 % de 1995 à 2003. Le différentiel se réduit davantage si on ne considère que les dernières années, où il se chiffre à 0,37 % de 1999 à 2003.
- Si l'on mesure la croissance régionale sur base du lieu de résidence et non du lieu de production (pour prendre en compte l'activité croissante des wallons à Bruxelles), depuis 1999, la part de la Wallonie dans la production totale belge s'est légèrement redressée.
- Une analyse par branche de la structure de production ne permet pas de conclure à un manque de dynamisme généralisé de l'industrie en Wallonie. Le retard de croissance en Wallonie est imputable à une sous-représentation des secteurs les plus dynamiques et une moindre performance des secteurs les plus importants.
- Le Brabant wallon est la province belge qui a connu la croissance la plus forte de 1995 à 2002, avec une évolution de la production sur la période de 8 % au-dessus de la moyenne de l'UE 15 et de presque 10 % au-dessus de la moyenne belge. Le Brabant wallon est aussi la seule province wallonne dont le revenu par habitant est supérieur à la moyenne de l'UE 15.
- L'emploi salarié en Wallonie a augmenté de 9 % entre 1992 et 2002. Les croissances les plus fortes sont dans le Brabant wallon (28 %), les provinces de Luxembourg (16 %) et de Namur (13 %), à comparer à une croissance moyenne de l'emploi salarié en Flandre de 13 %.
- Depuis 1997, le rythme de progression de l'emploi privé est comparable dans les deux régions. A partir de 2000, le nombre d'emplois des secteurs à haute et moyenne technologies et des services à haute technologie et à haut niveau de savoir progresse en Wallonie mais régresse en Flandre.
- La proportion de personnes très qualifiées dans la population wallonne augmente et la proportion de peu qualifiés diminue. Le profil de qualification par catégorie d'âge en Wallonie en 2003 est très proche de la moyenne belge.
- Les dépenses intra-muros des entreprises en R&D progressent plus rapidement en Wallonie. Entre 2001 et 2002, le taux de croissance était de 11,9 % en Wallonie contre 3,6 % en Flandre.

2. Les points négatifs

- Un rapprochement des taux de croissance est insuffisant pour assurer un rattrapage des économies régionales. Etant donné son retard de développement, la Wallonie devrait enregistrer des taux de croissance supérieurs à la Flandre, ce qui est loin d'être le cas. La part de la Wallonie dans la production totale belge continue donc à diminuer, passant de plus de 30 % en 1995 à moins de 25 % en 2003.
- La productivité marginale du capital est plus faible en Wallonie qu'en Flandre, ce qui donne lieu à un taux d'investissement moindre en Wallonie. Sur la période 1995-2001, le rendement brut du capital est de 14,6 % en Wallonie contre

... Les points négatifs

17,5 % en Flandre. Cela pose problème pour l'attractivité relative de la Wallonie pour l'investissement.

- Le revenu moyen par habitant en Wallonie est 25 % inférieur à celui de la Flandre en 2002 (équivalent à la moyenne de l'UE 15).
- Les disparités entre provinces wallonnes s'accroissent. Sur la période 1995-2002, le Brabant wallon enregistre une augmentation de 8 % de sa production par rapport à la moyenne de l'UE15 alors que les provinces de Liège, du Hainaut et du Luxembourg enregistrent chacune une baisse supérieure à 6 %.
- En 2003, le taux d'emploi en Wallonie de 55,4 % reste significativement inférieur à celui de la Flandre (62,9 %) et celui de l'UE15 (64,2 %). La Wallonie est donc encore loin de l'objectif de taux d'emploi de 70 %. La structure de l'emploi est aussi fort différente entre régions avec en 2002, 2/3 des emplois dans le secteur privé en Wallonie pour 3/4 des emplois dans le secteur privé en Flandre.
- Le taux de chômage est resté stable autour de 10 % en Wallonie entre 1995 et 2002 du fait d'une augmentation de la population active égale à l'augmentation de l'emploi. En 2002, le taux de chômage en Flandre est passé en dessous de 5 %.
- Le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) en Wallonie est le plus élevé d'Europe avec un taux de 26,5 % en 2002 contre 11,6 % en Flandre. Plus alarmant encore, plus de 40 % des chômeurs en Wallonie sont des chômeurs de longue durée (>2 ans) contre moins de 20 % en Flandre.
- Le pourcentage de la population de 18-24 ans sans diplôme de l'enseignement secondaire et qui ne suit ni enseignement, ni formation est de 16 % en Wallonie contre 11,7 % en Flandre. En outre, selon la dernière enquête PISA, l'enseignement secondaire en Communauté française figure en 31^e position sur 41 pays contre une 3^e position pour la Flandre pour un budget équivalent sinon moindre.

3. Que faire ?

Face à ce constat que pouvons-nous faire ? Le lecteur trouvera dans les contributions qui suivent diverses pistes de réflexion. Nous poursuivrons notre analyse de la situation wallonne dans un prochain numéro de *Regards économiques*. Nous attendons aussi des hommes politiques qu'ils reconnaissent cette situation et le traduisent dans leurs actes en poursuivant une politique économique adaptée, cohérente et stable. Il n'y a pas de fatalité. Nous en voulons pour preuve l'expérience danoise qui en 10 ans a réduit son chômage de moitié par un système novateur de "flexicurité" (en partenariat avec les syndicats). Son marché du travail s'est fluidifié avec plus d'un danois sur trois changeant de travail au cours d'une année et un effort substantiel du gouvernement sur la formation, l'orientation et l'accompagnement des chômeurs. Un sondage récent montre que les travailleurs danois ne sont pas plus mécontents avec ce système que les travailleurs belges. L'Angleterre, avec un taux de syndicalisme plus élevé que chez nous, a aussi réussi par son "New Deal" à réduire de moitié le chômage des jeunes. Ces deux pays connaissent aujourd'hui un taux de chômage de 5 %, bien inférieur à la moyenne européenne. Comprendre pourquoi pourrait être fortement utile à la Wallonie.

Jean Hindriks est professeur d'économie à l'UCL, co-directeur du CORE (UCL) et membre du comité de rédaction de *Regards économiques*

Jean Hindriks

Bruxelles et Wallonie : une lecture en termes de géographie économique

Jacques-François Thisse La concentration économique et géographique croissante des activités et l'intensification de la concurrence entre firmes et territoires sont des tendances fortes de nos sociétés. Les grandes villes jouent un rôle important dans cette évolution dans la mesure où elles forment le substrat de systèmes locaux de production performants. Elles occupent ainsi une place centrale dans la formation des idées et la création des richesses, mais ont aussi la capacité d'attirer de nouvelles ressources mobiles. Parallèlement, leur poids économique et politique est appelé à augmenter, les échanges se développant de plus en plus entre régions urbaines. Comme les trois quarts des occidentaux sont des citadins et que la moitié de la population mondiale sera bientôt urbaine, on peut donc s'attendre à ce que les instances urbaines mobilisent une part croissante des talents.

1. La métropolisation de l'économie

La variété des biens et services

Les économies modernes, que ce soit en Europe, en Amérique ou en Asie, s'organisent sous la forme de grandes métropoles urbaines¹. C'est d'ailleurs le modèle de développement territorial que la Chine vient de se choisir. Plusieurs raisons, dont la combinaison possède un pouvoir structurant très fort, expliquent ce rôle croissant. Elles offrent un éventail très large de services et de biens intermédiaires qui permettent un accroissement de la productivité des facteurs privés. Les entreprises y sont confrontées à un éventail plus large de main-d'œuvre qualifiée; dans le même esprit, les travailleurs disposent d'occasions plus nombreuses et plus variées d'emplois, ce qui leur permet de valoriser davantage leur qualification. Il en résulte un meilleur appariement entre emplois et travailleurs sur des marchés du travail qui tendent, simultanément, à s'individualiser et à se différencier. Ce meilleur appariement permet, à son tour, un investissement en capital humain plus important. En résumé, la division du travail s'affine au sein des grandes villes, tant par la diversification que par la spécialisation des tâches.

Un phénomène de nature semblable joue sur le marché des produits. L'élargissement de l'univers des choix est en effet un autre moteur de la dynamique urbaine. Si la baisse des coûts liés à la distance a conduit à la disparition progressive des monopoles géographiques, l'accroissement concomitant de la pression concurrentielle a conduit les entreprises à reconstituer leurs marges bénéficiaires au travers de la différenciation des produits. Grâce à l'innovation ainsi mise en mouvement, elles ne craignent plus les effets destructeurs d'une concurrence frontale entre des producteurs proposant des produits homogènes. A leur tour, les ménages bénéficient d'une plus grande variété de biens, de services ou de loisirs, ce qui accroît leur bien-être. Autrement dit, l'appariement entre produits et consommateurs devient plus fin. En résumé, les villes peuvent jouer à la

¹ Le lecteur intéressé trouvera de plus amples développements ainsi que nombreuses références théoriques et empiriques dans le livre de M. Fujita et J.-F. Thisse, *Economie de la ville et de la localisation*, De Boeck, 2003 ainsi que dans l'ouvrage collectif, dirigé par l'Institut de Villes, *Villes et économie*, La Documentation française, 2004.

... La métropolisation de l'économie

fois sur une gamme élargie de services pour attirer des travailleurs qualifiés, demandeurs de nombreux services. L'attrait des entreprises de service pour les grandes villes s'en trouve renforcé car elles y trouvent une clientèle.

Les externalités

La liste des avantages offerts par les grandes villes ne s'arrête pas là. Les externalités de communication se développent dans des domaines aussi divers que la gestion, l'administration, la recherche ou la finance. Connaissances et idées, mais aussi information tacite, ont la nature d'un bien public et sont donc susceptibles de donner lieu à des effets de débordement d'une entreprise ou d'une institution vers une autre. Par conséquent, si les agents économiques disposent de connaissances différenciées, leur mise en commun (même partielle) au travers de mécanismes informels de communication est susceptible d'être bénéfique à tous. De plus, lorsque les acteurs sont géographiquement rassemblés, la qualité de l'information transmise s'en trouve améliorée par le nombre réduit d'intermédiaires requis. L'élément clé dans la transmission de la connaissance et des idées reste le contact personnel, d'où l'importance de la proximité. Ce fait est bien avéré du point de vue empirique. Ainsi, on a pu montrer que, plus un secteur fait appel à la recherche et au développement, plus ses innovations sont géographiquement concentrées. Différents travaux confirment le caractère "local" de la diffusion spatiale des idées et des innovations, du moins lors des premières phases de ce processus. Ce phénomène s'explique par le fait que la transmission du savoir nouveau ne peut s'effectuer de manière totalement standardisée. Les premières étapes de développement d'une technologie nécessitent en effet des contacts répétés entre les acteurs, nécessaires à l'établissement d'un langage commun, l'interprétation des informations personnalisées, et leur transformation en questions opérationnelles, processus rendu plus rapide par la proximité des acteurs. Même à l'âge des télécommunications, le savoir traverse les corridors et les rues plus aisément que les continents et les océans. La concentration géographique de l'innovation est à son tour renforcée par la plus grande mobilité des travailleurs qualifiés qui viennent accroître la productivité des grands centres urbains ou régionaux.

L'organisation des entreprises

Les formes contemporaines d'organisation des entreprises jouent également en faveur de la métropolisation. Depuis les années 1980, on a assisté à un recul marqué de la part interne de la production. Ce phénomène d'externalisation est provoqué par le désir des firmes de se recentrer sur leurs activités les plus rentables. Simultanément, s'est développée une politique de personnalisation des produits visant à exploiter les économies d'envergure en ayant recours à des techniques de production flexible. Dans certains cas, le nombre de variétés offertes d'un même produit de base peut devenir phénoménal (jusqu'à 32000 dans certaines entreprises automobiles japonaises). Une telle politique de vente, menée de pair avec une gestion à flux tendus, implique un approvisionnement plus rapide qu'auparavant de la clientèle. Dans de nombreux secteurs, le cycle de vie des produits s'est considérablement réduit, l'interrompant avant qu'il n'ait atteint le stade de maturité, stade où la délocalisation risque d'être profitable pour l'entreprise. Ces différents changements dans la gestion et l'organisation des entreprises, qui les conduisent à se concentrer sur leur noyau de compétences, induisent une croissance sensible des prestations logistiques qui peuvent voir leur coût réduit par la formation de systèmes de production localisés trouvant assez naturellement leur place dans les grandes villes. Depuis deux décennies, on passerait ainsi d'une géographie fondée sur la disponibilité des facteurs naturels de production (charbon, minerai de fer, eau) à une géographie dictée par les nouveaux modes d'organisation des entreprises.

2. Wallonie-Bruxelles : je t'aime, moi non plus

Le saupoudrage : une mauvaise habitude wallonne

Le corollaire immédiat de la tendance à la métropolisation est une concentration spatiale des moyens publics et privés. Une bonne gouvernance aurait voulu que les pouvoirs publics wallons participent à cette tendance lourde. Or, c'est exactement la politique contraire que la Région wallonne a suivi pour elle-même en choisissant de déconcentrer ses différentes instances entre plusieurs villes. Outre une réelle perte d'inefficacité due à l'absence de véritables synergies entre instances ainsi dispersées, on s'est privé de la formation d'un grand centre administratif qui aurait pu engendrer des effets d'entraînement. Le mal est fait me dira-t-on et il ne sert à rien d'y revenir. Ce n'est pas mon avis. Il est important pour une société de comprendre la nature de ses erreurs. C'est la seule manière qu'elle a de les corriger dans l'avenir. Et de fait, cet exemple s'est répété de nombreuses fois. Ainsi, nous continuons de vivre avec une structure duale "région-communauté", qui est d'une très grande lourdeur. Rien ici ne nous empêche d'être aussi efficace que la Communauté flamande ? Un autre exemple d'une politique de saupoudrage malheureuse nous est fourni par la sidérurgie wallonne. Il y a 25 ans, il fallait concentrer tous les efforts sur le bassin le plus porteur et sacrifier l'autre. Depuis une génération, nous n'arrêtons pas d'aider - directement ou indirectement - les deux bassins pour un emploi qui fond comme neige au soleil. La localisation des bassins wallons a cessé depuis longtemps d'être optimale. Une main-d'œuvre de qualité est notre seul et dernier atout de sorte qu'une industrie située en dehors de communes surpeuplées aurait été la solution. Certains l'avaient proposé à Liège, il y a déjà longtemps, mais on a vite négligé leur avis au nom des intérêts sacro-saints des communes concernées. Au risque de lasser mon lecteur, je voudrais encore mentionner un autre exemple : l'essaimage universitaire. La Communauté Wallonie-Bruxelles n'a pas les moyens d'entretenir neuf institutions universitaires, de sorte qu'elles risquent toutes d'être inefficaces par manque de moyens. Le recteur de la KU Leuven affirmait récemment que la Flandre ne peut avoir qu'une seule grande université. Imagine-t-on que les choses soient différentes dans une région moins riche ? Même si le passé ne nous permet pas un effort de rationalisation aussi complet, trois universités suffiraient amplement.

Ces exemples sont empruntés à des domaines très divers et les décisions furent prises par des gouvernements différents. Pourtant, ils convergent tous pour montrer que *le saupoudrage est la manière dont les Wallons cherchent à résoudre nombre de leurs problèmes*. Les gaspillages ainsi réalisés sont considérables. Malheureusement, ils ne sont pas évaluables puisque les bonnes politiques ne sont tout simplement pas mises en œuvre. En outre, la dispersion des institutions et des emplois semble obéir à un principe d'équité spatiale qui flatte l'opinion. S'il est des domaines - pensons aux services d'urgence - où un tel principe est applicable, on doit s'interroger sur son bien-fondé en ce qui concerne la revendication de la proximité de l'emploi ou de l'établissement d'enseignement supérieur. La Wallonie est un très petit territoire, et elle l'est encore davantage si l'on se réfère aux seules zones densément peuplées. Nous ne pouvons plus attendre que l'emploi vienne à nous, c'est à nous d'aller vers lui. Les étudiants doivent, de même, bouger et aller étudier dans des bassins différents de ceux où ils sont nés. La mobilité est devenue un impératif de nos sociétés et le gouvernement wallon doit la faciliter. A cette fin, il faudrait prendre des mesures favorisant le transfert d'immeubles et créer, également, une chambre de compensation pour les logements sociaux.

Bruxelles-Wallonie : un partenariat à construire

A la différence de la Flandre, de la Région Nord - Pas-de-Calais ou de la Lorraine, la Wallonie ne possède pas de grandes métropoles urbaines. J'ai vécu

... Wallonie-Bruxelles :
je t'aime, moi non plus

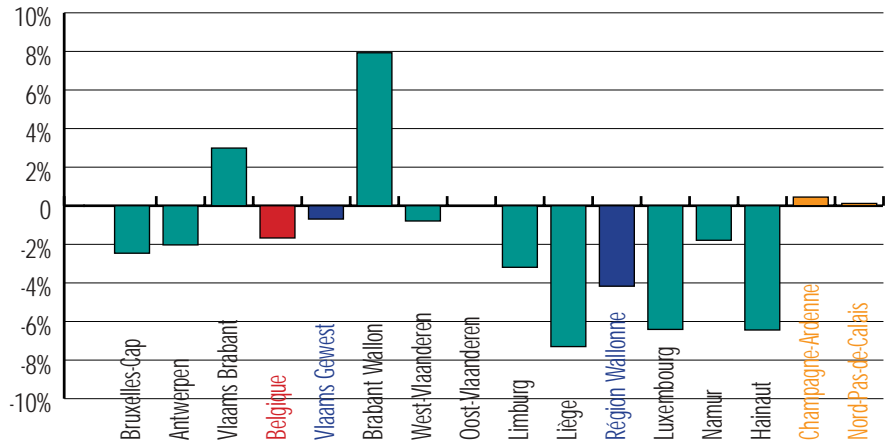
40 ans à Liège où je suis né, mais le bon sens m'oblige à reconnaître qu'Anvers et Bruxelles sont les deux seules métropoles belges. Nous ne pouvons évidemment pas compter sur la première pour nous tirer vers le haut. Reste Bruxelles, vis-à-vis de laquelle les Wallons éprouvent des sentiments "mêlés". J'avoue ne pas comprendre pourquoi. Bruxelles est très largement francophone et accueille quotidiennement près de quatre-vingt mille travailleurs wallons; les Wallons qui résident dans le "Grand Bruxelles" sont d'ailleurs de plus en plus nombreux et tout semble indiquer qu'ils s'y plaisent. Les Wallons de Bruxelles sont probablement plus nombreux que les Flamands de Bruxelles. Il y a peu de chances que la Flandre renonce à Bruxelles, tant les bénéfices qu'elle retire de la banlieue flamande de Bruxelles sont considérables. De même, un désinvestissement serait catastrophique pour les Wallons car Bruxelles est la seule fenêtre sur le monde qu'ils peuvent revendiquer. La revendication culturelle wallonne est souvent le fait d'hommes et de femmes peu au fait des grands enjeux internationaux. La tentation "locale" me rappelle la tentation "cubaine" qu'une certaine gauche wallonne nous a proposée jadis. Cette nouvelle tentation est tout aussi dangereuse que l'ancienne car elle nous isolerait encore davantage et nous tirerait vers le bas en provoquant le départ des plus qualifiés. A mon avis, il n'existe pas d'identité wallonne, comme le révèle a contrario la tentative sympathique mais peu concluante que fut l'ouvrage *Oser être Wallon !* Le recours fréquent au saupoudrage des institutions n'est-il pas d'ailleurs la manifestation concrète de ce vide identitaire ? Contentons-nous de nous penser en tant qu'habitants d'un territoire devant relever de nombreux défis.

On m'objectera que la situation économique de Bruxelles, avec un taux de chômage atteignant 25 %, est loin d'être brillante. C'est tout à fait exact mais il ne faut pas avoir une vue étroite des métropoles urbaines². Dans tous les pays occidentaux, elles offrent des contrastes sociaux saisissants, avec des territoires en peau de léopard. Mais, surtout, elles sont de plus en plus étalées. Ce phénomène de péri-urbanisation est la réponse des ménages à l'utilisation généralisée de l'automobile. Ils quittent les villes où les densités sont fortes et les logements onéreux pour s'établir plus loin des centres d'emplois, mais où les sols sont beaucoup moins chers et où ils peuvent acquérir un logement et un jardin spacieux. En 1980, la Chambre des Représentants estimait que les métropoles américaines ressemblaient beaucoup au Gruyère suisse, avec plus de trous que de fromage. Dans un tel contexte, il devrait être clair que la métropole de Bruxelles ne se limite pas aux dix-neuf communes. Des travaux récents entrepris par des géographes pour définir l'agglomération bruxelloise, montrent tous que l'emploi de critères utilisés au niveau international conduit à retenir un nombre beaucoup plus élevé de communes, flamandes et wallonnes. Dans certains cas, on y inclut même Wavre et Ottignes-Louvain-la-Neuve. Cela étant dit, il convient alors de rappeler la performance des provinces belges dans le classement des régions européennes NUTS-2 telles que nous les révèlent les données d'EUROSTAT. Sur les dix provinces, seules deux provinces voient leur position s'améliorer, le Brabant flamand et le Brabant wallon (voir graphiques 1 et 2). On peut légitimement penser que l'expansion économique de Bruxelles y est pour beaucoup.

Qu'on le veuille ou non, *Bruxelles est devenue la capitale économique de la Wallonie*. Les entreprises wallonnes y trouvent un nombre considérable de services supérieurs et plusieurs parmi les plus dynamiques sont installées dans la périphérie bruxelloise. J'ai déjà dit que de nombreux Wallons y vivent et y travaillent. La zone d'influence de Bruxelles couvre une fraction grandissante du territoire

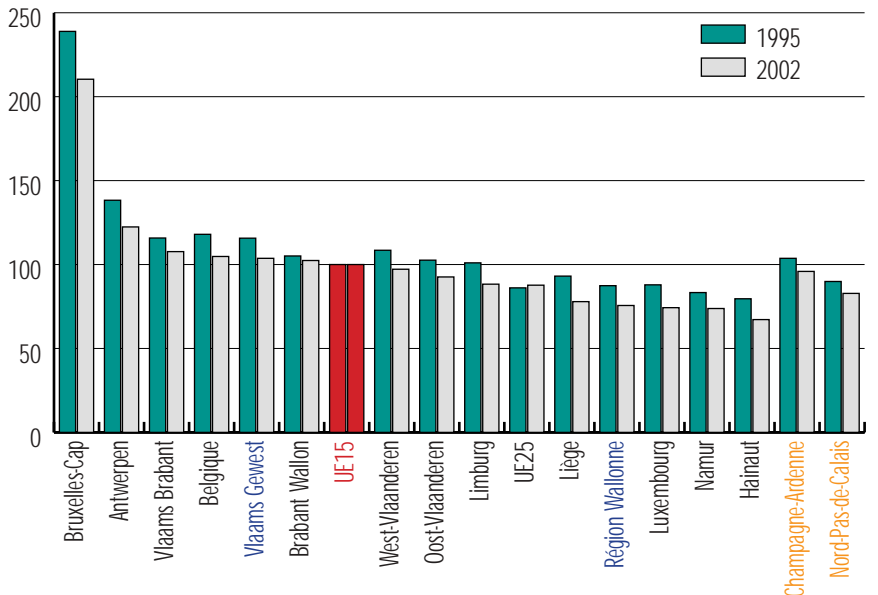
² Le "Grand New York" fut ainsi créé fin des années 1920. On devine le retard pris dans de nombreux pays européens.

Graphique 1. Evolution entre 1995 et 2002 du PIB (exprimé en parité de pouvoir d'achat) par rapport à la moyenne de l'UE (15 pays)



Source : calculs de l'auteur sur base des données d'Eurostat

Graphique 2. Euro par habitant en pourcentage de la moyenne de l'UE (15 pays)



Source : calculs de l'auteur sur base des données d'Eurostat

wallon, en tout cas sa zone la plus prospère, alors que Namur se situe presque dans son orbite. Dans cette perspective, il faut se réjouir que l'aéroport de Charleroi ait choisi de s'appeler *Brussels-South*. Bientôt, on peut espérer que cette ville appartiendra à l'agglomération bruxelloise, ce qui devrait l'aider dans sa difficile reconversion. Cela étant admis, l'obsession flamande à propos de Bruxelles ne doit pas grand chose au romantisme, mis à part peut-être quelques extrémistes. Les responsables flamands ont compris depuis longtemps que Bruxelles est une carte maîtresse en matière économique qui est plus forte que celle d'Anvers. Les Wallons doivent laisser au rancart les vieilles chimères qui leur ont fait tant de mal depuis 50 ans et accepter, une fois pour toute, l'idée de travailler en partenariat stratégique avec Bruxelles dans une perspective économique moderne.

PIB et PRB de la Wallonie : des diagnostics contrastés

Michel Mignolet

Les rythmes de croissance des économies régionales en Belgique se rapprochent-ils ? Les performances convergent-elles ? Que révèle la statistique régionale

Marie-Eve Mulquin

sur longue période ? A quoi faut-il attribuer les différentiels interrégionaux de croissance ? En quoi les mouvements interrégionaux de navetteurs et de capitaux affectent-ils le diagnostic ?

L'objet de cette contribution est de présenter les tendances lourdes en matière de croissance régionale en Belgique, d'évoquer les facteurs explicatifs des disparités entre régions et de souligner le complément de diagnostic que fournissent les estimations du Produit Régional Brut (PRB) par rapport à la statistique du Produit Intérieur Brut (PIB).

1. Les PIB régionaux : quelles dynamiques dans le temps ?

Mettons d'abord en évidence les tendances lourdes sur longue période et évoquons ensuite des éléments d'appréciation des disparités régionales sur la période la plus récente.

1.1. Recul historique

La statistique des PIB régionaux est construite par l'Institut National de Statistique (INS) puis par l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) depuis 1955. La série est affectée par de nombreuses ruptures attribuables tantôt à des modifications dans le découpage géographique des territoires régionaux, tantôt à des changements méthodologiques. Les lois GILSON de novembre 1962, d'une part, la limitation progressive de la région bruxelloise au territoire des 19 communes, d'autre part, expliquent les discontinuités dans l'espace. Le passage du système normalisé de l'O.C.D.E. au système communautaire SEC79 puis au système SEC95 est un élément important à l'origine des ruptures dans le temps imputables au cadre méthodologique.

Par ailleurs, les services statistiques (l'INS, puis l'ICN) ne fournissent pas de véritables déflateurs des valeurs ajoutées régionales. Les déflateurs régionaux publiés sont construits en tenant compte des différences dans les portefeuilles régionaux d'activité mais sur base des indices implicites de prix nationaux par secteurs supposés valables pour chaque région.

Il faut noter que pour la période 1975-1984 et récemment pour 2003, cette construction n'a pas été effectuée par l'ICN. Pour ces années, l'observateur entendant analyser les volumes d'activité en est ainsi réduit à formuler une hypothèse plus forte encore : il doit considérer que les prix de la valeur ajoutée sont identiques dans toutes les régions du pays, en dépit de compositions sectorielles diverses et changeantes.

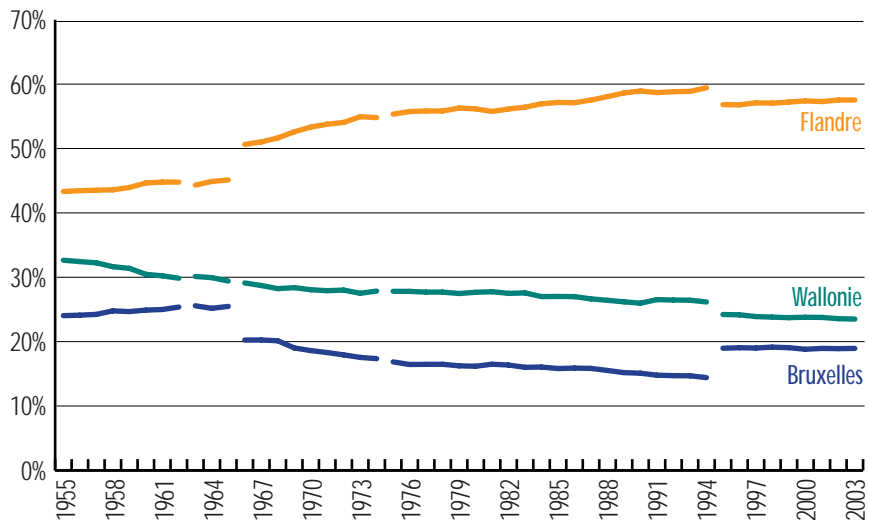
Le graphique 1 donne un aperçu des dynamiques productives régionales en Belgique. Les séries ont été déflatées selon les principes énoncés plus haut. Des ruptures de série statistique interviennent en 1963, 1966, 1975 et 1995. Pour faciliter la lecture des évolutions, recourons à une hypothèse complémentaire.

... Les PIB régionaux : quelles dynamiques dans le temps ?

Admettons que les ruptures statistiques évoquées plus haut n'affectent pas la valeur des taux de croissance enregistrés dans le temps qui dès lors demeureraient valables en dépit des modifications survenues dans les frontières régionales et les méthodes d'estimation du PIB. Il s'agit bien sûr d'une hypothèse forte qui n'a d'autre but que de donner une idée grossière des dynamiques productives régionales de 1955 à 2003. L'application rétrospective à la série contemporaine (1995-2003) des performances de croissance observées par le passé conduit au graphique 2.

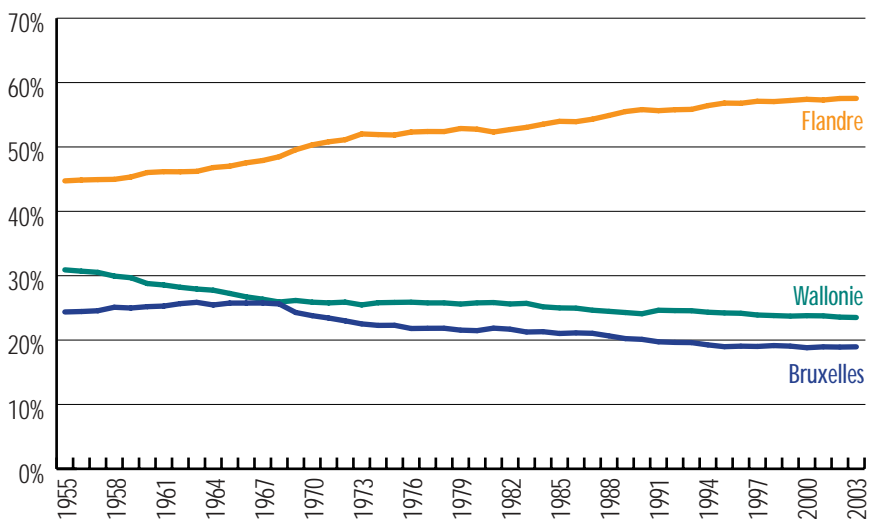
Quels en sont les enseignements ? L'application rétrospective des taux de croissance régionaux aux observations des PIB régionaux en SEC 95 lisse bien sûr les séries et en supprime les ruptures. Les courbes qui en résultent font apparaître une pente positive, nulle ou négative quand le poids d'une région dans l'activité économique du pays croît, se maintient ou diminue. Le graphique 2 révèle une pente positive pour la région flamande, une pente négative pour la région wallonne et une pente d'abord positive (jusqu'en 1963), puis négative (à partir de 1969), pour Bruxelles.

Graphique 1. Les PIB des trois régions belges. Parts régionales sur base de statistiques brutes, en monnaie constante



Sources : INS, ICN - Calculs : CREW

Graphique 2. Parts relatives des PIB régionaux à prix constants – séries lissées



Sources : INS, ICN - Calculs : CREW

Examinons à présent l'ampleur des différentiels de croissance et leur évolution dans le temps³.

Le tableau 1 recense les taux de croissance annuels moyens respectivement pour les périodes 1955-1975, 1975-1995 et 1995-2003. Les différentiels de croissance annuelle moyenne du Royaume, de la Flandre et de Bruxelles par rapport à la Wallonie apparaissent dans les dernières colonnes du tableau.

Tableau 1. Taux de croissance annuels moyens des PIB régionaux, à prix constants

En %	Croissance annuelle moyenne				Écarts de croissance		
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Royaume	B-W	F-W	R-W
1955-1975	3,56	4,72	3,02	3,95	0,54	1,70	0,93
1975-1995	1,24	2,53	1,73	2,06	0,49	0,80	0,33
1995-2003	2,00	2,18	1,64	2,01	0,36	0,54	0,37

Sources : INS, ICN, Mignolet, Mulquin et Vieslet (2000), actualisation et calcul des auteurs

Au cours de la période 1955-1975, la Wallonie enregistre une croissance de l'ordre de 3,02 %, l'an, contre 3,56, 4,72 et 3,95 %, respectivement pour Bruxelles, la Flandre et le Royaume tout entier. Les écarts inter-régionaux de croissance annuelle moyenne sont très marqués, l'écart région wallonne/région flamande s'élevant à 1,70 %. Par la suite, les performances de croissance se réduisent dans les trois régions du pays. Les différentiels inter-régionaux de croissance diminuent également. Pour ne souligner que les écarts Flandre – Wallonie, ceux-ci ne s'élevaient plus qu'à 0,80 % de 1975 à 1995, pour se replier encore à 0,54 % de 1995 à 2003. Encore le différentiel se réduit-il davantage si on ne considère que les quelques dernières années : il se monte à 0,37 %, l'an de 1999 à 2003.

Un rapprochement inter-régional des performances dynamiques de croissance est visiblement à l'œuvre en Belgique. Mais deux réflexions s'imposent. On notera, d'une part, que ce rapprochement s'explique par une baisse des performances en Flandre et non d'une hausse de la performance en Wallonie. On soulignera, d'autre part, que pour qu'un processus de rattrapage des économies régionales survienne, il ne faut pas seulement un rapprochement puis une égalisation des taux de croissance, il faut encore que les régions en retard de développement enregistrent des taux de croissance supérieurs à la moyenne nationale. Sur ce plan, la Wallonie reste loin du compte.

1.2. Quelques éléments d'analyse des différentiels interrégionaux de croissance

L'économie wallonne enregistre donc des performances inférieures à celles que l'on observe en Flandre en termes de croissance. A quoi en attribuer la cause ? Michiels et al. (2004)⁴ soulèvent les questions suivantes et tentent d'y répondre. L'activité industrielle croît-elle moins vite en Wallonie en raison d'un rythme d'investissement plus faible, d'un marché de l'emploi atone ou encore d'un manque d'efficacité productive ? Le retard résulte-t-il par ailleurs d'une faiblesse dans l'un ou l'autre secteur d'activité particulier ?

Leurs calculs mettent en évidence les résultats suivants pour le secteur secondaire⁵.

³ La validité de cette comparaison inter-temporelle repose à nouveau sur l'hypothèse selon laquelle les ruptures dans les niveaux de la statistique n'ont pas eu d'impact majeur sur l'évaluation des taux de croissance.

⁴ Sur base d'un exercice de décomposition basé sur la méthode de comptabilité de croissance.

⁵ Y compris la construction. Il s'agit de la seule branche d'activité, en raison du manque d'information, qui peut donner lieu à pareil exercice.

... Les PIB régionaux : quelles dynamiques dans le temps ?

Si le facteur travail n'explique qu'une proportion relativement faible (soit un sixième) du différentiel de croissance interrégional, une partie plus importante de l'écart de croissance entre les deux régions (soit un tiers) est attribuable à une moindre contribution du stock de capital en Wallonie. Tous secteurs confondus, cette situation résulte de deux causes. Premièrement, le taux moyen d'*accumulation* du capital se révèle moindre dans le sud que dans le nord du pays sur la période 1995-2001. La seconde explication réside dans une *productivité marginale du capital* plus faible en Wallonie qu'en Flandre, conduisant à un revenu inférieur pour ce facteur dans le sud du pays. Que disent les chiffres à ce propos ? Sur la période considérée, le capital investi en Wallonie donne naissance à un rendement brut⁶ de 14,6 % quand celui-ci atteint 17,5 % en Flandre. Pareil résultat soulève forcément des questions quant à l'attractivité relative de la Wallonie pour l'investissement.

C'est enfin la productivité multifactorielle (PMF) qui explique (pour moitié) le différentiel annuel de croissance en faveur de la Flandre. La croissance de la PMF correspond à la croissance de la production qui n'est pas expliquée par l'accumulation des facteurs travail et capital. Derrière ce concept se profilent divers éléments en rapport direct avec l'efficacité productive : l'organisation de la production, le degré d'incorporation du progrès technique, les économies d'agglomération, les avantages de localisation.

S'il apparaît bien qu'au niveau de l'ensemble du secteur industriel, la Wallonie affiche par rapport à la Flandre un retard de croissance tant en termes de valeur ajoutée que de PMF, l'analyse par branche ne permet pas de conclure à un manque de dynamisme généralisé de l'industrie en Wallonie.

Qu'en est-il en réalité ? Faut-il considérer que les secteurs industriels wallons manquent de *dynamisme* ou doit-on admettre que le retard de croissance observé en Wallonie est imputable à une *structure* de production davantage tournée vers les secteurs traditionnels et peu dynamiques ? Michiels et al. (2004) montrent que les deux facteurs contribuent au différentiel de croissance : "les secteurs (...) les plus dynamiques sont sous-représentés dans la structure de production wallonne alors que les secteurs les plus importants s'avèrent moins performants".

Pour terminer cette brève analyse, intéressons-nous à la contribution productive des Bruxellois, des Flamands et des Wallons.

2. Le PRB : quel éclairage complémentaire ?

Le Produit Intérieur Brut mesure la contribution productive d'une région. Le concept est territorial. N'interviennent dans le PIB que les activités qui sont localisées dans la région quel que soit le lieu de résidence des facteurs de *production*. Le Produit Régional Brut fournit un éclairage complémentaire. Il mesure les revenus du travail et du capital perçus par les Bruxellois, les Flamands et les Wallons quelle que soit la localisation de la production. Le concept ici met l'accent sur le lieu de *résidence* des facteurs de production.

Le tableau 2 présente en parallèle les estimations des PIB et des PRB régionaux aux coûts des facteurs⁷. Les agrégats sont estimés pour l'année 2002 (dernière

⁶ Le rendement considéré ici couvre à la fois la dépréciation économique de l'actif, l'impôt sur le revenu et la rétribution nette de l'apporteur du capital.

⁷ Les PIB régionaux aux coûts des facteurs et les PRB régionaux ont été construits par l'équipe de recherche du CREW. La méthode de calcul est explicitée dans Bassilière et al. (2002). L'évaluation du PIB aux coûts des facteurs ne s'éloigne que très légèrement de la pratique actuelle de l'ICN qui repose sur les prix de base. La différence entre les deux mesures du PIB est constituée par les "autres impôts nets sur la production" qui ne constituent qu'environ 1 % du PIB.

... Le PRB : quel éclairage complémentaire ?

année pour laquelle les données nécessaires à l'estimation du PRB sont disponibles) et exprimés en parts relatives dans le total national.

Si la région bruxelloise concentre quelque 19,2 % de l'activité économique du Royaume, la production attribuable aux facteurs de production résidant à Bruxelles ne s'élève plus qu'à 12,8 % du PNB de la Belgique. Symétriquement, les PRB de la Flandre et de la Wallonie comptent pour 60,6 et 26,6 % dans l'agrégat national lorsque leurs PIB respectifs en représentent 57,5 et 23,3 %.

Tableau 2. Les PRB et PIB régionaux, en parts relatives (année 2002)

En %	Bruxelles	Flandre	Wallonie
PIB aux coûts des facteurs	19,2	57,5	23,3
Evolution 1998 - 2002	(- 0,2)	(+ 0,7)	(- 0,5)
PRB aux coûts des facteurs	12,8	60,6	26,6
Evolution 1998 - 2002	(- 0,5)	(+ 0,3)	(+ 0,2)

Sources : ICN, CREW

Les évolutions récentes méritent également d'être soulignées. Elles sont révélatrices des réalités contrastées que traduisent les indicateurs de PIB et de PRB et illustrent le gain d'information qui résulte du rapprochement des deux concepts. Depuis 1999, la part de la Wallonie dans le PRB s'est légèrement redressée. Depuis cette date, si l'activité à Bruxelles se replie à peine (- 0,2 %) en proportion du PIB belge, la production des Bruxellois diminue davantage (- 0,5 %) ⁸. Production en Flandre et production réalisée par le travail et le capital des résidents flamands progressent en termes relatifs. La première augmente toutefois davantage (+ 0,7 %) que la seconde (+ 0,3 %), révélant que le développement polarisé au nord du pays ne se réalise pas seulement grâce au concours de facteurs de production résidant en Flandre. Si la production en région wallonne enregistre une progression inférieure à celle qu'on observe en Belgique et que dès lors, sa contribution relative diminue de 0,5 point de pourcentage de 1998 à 2002, la contribution productive des Wallons s'est légèrement améliorée en termes relatifs sur la période considérée (+ 0,2 %). L'appauvrissement relatif du portefeuille d'activités au sud du pays ne s'accompagne donc pas sur la période récente d'une participation moindre des wallons à l'activité productive.

Michel Mignolet est professeur d'économie aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur et directeur du Centre de Recherches sur l'Economie wallonne (CREW)
Marie-Eve Mulquin est chercheur au Centre de Recherches sur l'Economie wallonne des Facultés Notre-Dame de la Paix de Namur

Michel Mignolet
Marie-Eve Mulquin

⁸ Notons que cette évolution n'est pas due à une baisse de la population bruxelloise car ces dernières années, celle-ci est en légère expansion relative.

Références

Bassilière, D., Mignolet, M., et Mulquin, M.-E. (2002), Les revenus régionaux bruts en Belgique : un exercice d'évaluation, *Brussels Economic Review, Cahiers économiques de Bruxelles*, vol. 45, n°4, 137-156, Winter 2002-2003.

Besley, T. (2001), From Micro to Macro : Public Policies and Aggregate Economic Performance, *Fiscal Studies*, Volume 22, 3, 357-374.

Michiels, P.F., Mignolet, M. et Mulquin, M.-E . (2004), La croissance régionale en Belgique et ses déterminants : une comparaison Flandre – Wallonie entre 1995 et 2001, *Tendances économiques*, 27, 89-103, décembre.

Mignolet, M., Mulquin, M.-E. et Vieslet, L. (2000), Le P.I.B., les revenus primaires et disponibles des régions en Belgique, in M. Beine et F. Docquier, eds, *Convergence économique des régions*, De Boeck Université, Collection Economie, Société, Région, Bruxelles, 55-81.

Le portrait social de la Wallonie : responsabilités et gouvernance

Pierre Pestieau⁹

Cette note livre le point de vue d'un économiste de gauche sur la Wallonie, sa situation sociale et la manière dont elle est gouvernée.

Selon ce point de vue, un homme de gauche doit en priorité viser à lutter durablement contre l'exclusion. Il ne s'agit pas de mots car on peut mesurer l'exclusion grâce à une série d'indicateurs : chômage et pauvreté, santé et éducation. Cette lutte doit avoir la priorité sur le maintien d'institutions ou de pratiques qui peuvent en limiter l'efficacité. Un seul exemple : si on me démontre que l'ouverture des commerces le dimanche ou la nuit contribue à durablement réduire le chômage et la pauvreté, je la soutiendrai même si, *a priori*, j'y suis hostile.

Cette note comporte trois parties. D'abord une série de remarques liminaires; puis un rapide portrait social de la Wallonie, et enfin, une discussion de ce que je considère comme étant les points noirs de l'économie wallonne.

1. Remarques liminaires

Il est difficile de parler de l'économie wallonne sereinement pour de multiples raisons.

- La Wallonie n'est pas une région comme les autres. A la différence de la région Nord-Pas-de-Calais, par exemple, pèse sur elle la menace du divorce belge. Menace réelle et inquiétante. On sait qu'un éclatement de la Belgique aura pour conséquence de réduire d'un quart les prestations de protection sociale des allocataires wallons. Ce qui est dramatique. Autre inquiétude, la compétence et la crédibilité des élites politiques wallonnes. Tous partis confondus, leur comportement ne rassure pas. C'est un sujet délicat.

- Toute appréciation critique de la manière dont la Wallonie est gouvernée est souvent ressentie comme une attaque contre le parti socialiste qui est sans nul doute le parti dominant en Wallonie. Mon point de vue sur cette question est simple : si la gouvernance de la Wallonie doit être mise en cause, tous les partis sont concernés. Le rapport Jouvenel sur Liège qui est sorti en début d'année est à cet égard exemplaire. Il illustre la façon dont les différents grands partis peuvent se partager le pouvoir. Témoin l'absence de véritable force d'alternance.

- Il existe un certain désamour entre les économistes et la Wallonie, à la différence de ce que l'on trouve en Flandre. Certes, certains économistes ont consacré le plus clair de leur temps aux problèmes économiques wallons. Ils sont cependant minoritaires. Prenez la liste des meilleurs économistes belges francophones d'aujourd'hui et d'hier. Rares sont ceux qui se sont intéressés à la Wallonie. On pense au français Gérard Debreu venant de recevoir le prix Nobel lorsqu'il esquiva la question d'un journaliste sur ce qu'il pensait du chômage en France.

⁹ Cet article est une version remaniée d'un texte présenté le 17 mai 2005 lors d'une conférence de la Société Royale d'Economie Politique : "Regards d'économistes sur la région wallonne."

... *Remarques liminaires*

• Il existe aussi une tendance en Wallonie d'attribuer la responsabilité de ce qui ne va pas aux autres. Tendance naturelle, mais peu constructive. Nous n'avons pas les Yankees comme les pays latino-américains. Mais nous avons l'équivalent : les Flamands, l'Etat fédéral, l'Europe, la mondialisation, notre passé. Au cours des dix dernières années, j'ai vu de nombreuses études comparatives dans lesquelles nous héritons du bonnet d'âne. Ce n'est heureusement pas toujours le cas. Quelques exemples : le non-emploi, les soins de santé, l'environnement, l'éducation, le coût des exécutifs wallons et communautaires, ... Ces études furent accueillies par les mêmes rengaines : "*méthodologiquement discutables et de toute façon, ce n'est pas notre faute.*"

• Il faut aussi parler de notre compréhension des problèmes économiques. Que de contrevérités n'entend-on pas ou ne lit-on pas ? Il ne s'agit pas d'exiger que nos hommes politiques et nos journalistes aient tous un diplôme d'économie, mais ils pourraient à tout le moins se faire conseiller. Je n'ai pas la prétention de connaître la réponse à toutes les questions économiques. Mais j'ai le droit de souhaiter que l'information soit meilleure et que le débat ait lieu. Deux exemples. La réforme des droits de succession a été présentée comme un *must*. La parole du ministre n'a pas été discutée dans la presse. Récemment dans le Soir, un journaliste s'adressant au Premier ministre à propos du débat sur la fin de carrière, remarquait : "Le vieillissement frappe la Flandre; le chômage des jeunes frappe en Wallonie." Comment peut-on écrire cela ?

• Enfin, la Wallonie partage avec la France une capacité à se retourner sur son passé et oublier que l'essentiel est l'avenir. Un état-providence performant devrait assurer à tous la santé, l'éducation, un emploi et un revenu décent. Pendant longtemps, nos états-providence, belge et français, ont réalisé ces objectifs. Est-ce encore le cas ? Selon l'enquête PISA, notre enseignement secondaire est défaillant. Notre système de santé connaît des difficultés sérieuses et son avenir est sombre, catastrophique en cas de scission. Nous avons un chômage extrêmement élevé surtout chez les jeunes et dans certaines parties de la région. Plus sérieusement, notre taux d'emploi est l'un des plus bas. Notre environnement est mal protégé. Vous avez tous vu au bord de l'autoroute le slogan "Forcer l'avenir". "Moins de verbes et plus d'actions" me répétait sans cesse un vieux bûcheron, par ailleurs intarissable, quand j'étais enfant.

2. Portrait social

Avant d'étudier les trois points noirs de l'économie wallonne, je voudrais présenter une photographie sociale de la Wallonie. Le Tableau 1 reprend une série d'indicateurs de bien-être (ou de mal-être) qui correspondent *grosso modo* aux indicateurs de Laeken, ceux-là même qui servent de base à la Méthode Ouverte de Coordination (MOC)¹⁰. Dans la mesure du possible, ces indicateurs concernent la Wallonie, la Flandre, la Belgique et l'Europe des 15; ils sont aussi les plus récents.

Le tableau parle de lui-même. Tous les indicateurs repris sont défavorables à la Wallonie par comparaison à la Flandre.

¹⁰ Les indicateurs de Laeken sont des indicateurs d'exclusion sociale qui concernent de nombreux aspects de la vie : revenus, emploi, éducation, santé, ... Ils résultent d'une décision de l'Union Européenne lors d'un sommet réuni à Laeken (Bruxelles). L'idée est que leur publication régulière devrait amener les états membres à essayer de réaliser les meilleurs scores possibles au travers d'une sorte de concurrence par émulation. C'est la Méthode Ouverte de Coordination (MOC) qui correspond à ce que les économistes appellent "Yardstick compétition".

Tableau 1. Indicateurs de bien-être : Wallonie, Flandre, Belgique, UE 15

	UE 15	Belgique	Région flamande	Région wallonne
Exclusion				
Gini (2001)	28	28	27	29
Pauvreté (2001)	16	14	13	15
Pauvreté persistante (2001)	9	8	7	9
Pauvreté subjective (2001)	-	10	7	13
Réduction (%) des taux de pauvreté liée aux transferts sociaux (2001)	32	36	35	42
Emploi				
Chômage de longue durée, 2003				
- Femmes	3,6	3,7	1,6	7,1
- Hommes	2,5	2,8	1,3	4,4
- Total	3,0	3,2	1,4	5,6
Taux de chômage (EFT) 2003	8	8,2	5,7	10,9
Taux de chômage (demandeurs d'emploi), 2003	-	12,3	-	17,5
Taux d'emploi, 2003	64,2	59,6	62,9	55,4
Enfants vivant dans un ménage sans emploi (2001)	9,9	13,1	7,3	18,9
Santé				
Espérance de vie (2004)				
- Femmes	82	81	82,3	80,6
- Hommes	76	75	76,4	73,2
- Total	79	78	79,4	77,2
Education				
Pourcentage de jeunes quittant prématurément l'école (2001)	-	14,1	11,7	16,1
PISA (2003)	(OCDE)			
Score (classement) en				
- Mathématiques	500 (22)		553 (1)	498 (23)
- Lecture	494 (20)		530 (3)	477 (31)
- Sciences	500 (19)		529 (5)	483 (31)

Sources : - Plan d'Action Nationale Inclusion Sociale, 2003-2005

- Annuaire Statistique de la Wallonie. Module marché du travail IWEPS, 2004

- INS (2005) <statbel.fgov.be>

- PISA 2003 : Quels défis pour notre système éducatif ?; Service de Pédagogie expérimentale, Université de Liège, 2003

Pour l'exclusion au sens strict (inégalité, pauvreté) notre performance est médiocre et le rôle essentiel de la protection sociale apparaît clairement. Sans elle la pauvreté augmenterait de 42 %. En d'autres termes, si la solidarité Nord-Sud venait à s'arrêter, les taux de pauvreté observés, tous supérieurs à ceux de la Flandre, augmenteraient fortement.

Même constat pour les taux de chômage et d'emploi. Le chômage de longue durée est le plus préoccupant; il témoigne d'une incapacité de réinsertion des chômeurs. Le taux de chômage le plus significatif est celui qui est basé sur le nombre de demandeurs d'emploi. Il est de près de 18 % en Wallonie, avec des niveaux dépassant les 25 % dans certaines villes et chez les jeunes.

Quant à la santé mesurée par l'espérance de vie, la différence de 2 ans est surprenante, mais explicable. Bien sûr à terme, elle implique un taux de dépendance plus élevé, mais sans conséquence dès lors que le chômage est faible.

Finalement, il y a les résultats de l'enquête PISA qui sont alarmants d'autant qu'à

... *Portrait social*

les étudier de près on s'aperçoit qu'ils cachent un système éducatif à deux vitesses.

Pourquoi la Flandre et l'Europe des 15 ? J'ai la conviction que même si comparaison n'est pas toujours raison, comparaison peut être utile, particulièrement quand elle implique des régions qui ont un contexte institutionnel et culturel fort semblables. C'est d'ailleurs l'esprit de la MOC.

Je m'étonne d'ailleurs que nous répugnions en Wallonie à faire des comparaisons. Elles sont peut-être parfois embarrassantes, mais elles peuvent surtout être utiles pour comprendre les sources d'éventuels dysfonctionnements et les voies d'amélioration possible.

Au lendemain de la réélection de Tony Blair¹¹, un journaliste demandait à Pierre Moscovici pourquoi il n'était pas *blairiste* alors que l'Angleterre connaissait le plein emploi, avait un système éducatif relativement performant et des taux de pauvreté à peine plus élevés que les taux français. Sa réponse du type "j'apprécie les résultats, mais pas les méthodes" ne m'a pas convaincu. Certes la fin ne justifie pas les moyens; que je sache la Grande-Bretagne n'utilise pas des méthodes totalitaires pour obtenir ces bons résultats.

Plus près de nous, la Flandre, qui semble mieux réussir que la Wallonie pour toute cette batterie d'indicateurs, est un laboratoire autrement instructif. Plutôt que de répéter sans cesse : "Nous ne sommes pas comme eux", pourquoi ne pas dire au contraire : "S'ils y arrivent, pourquoi pas nous ?". Je reviendrai sur l'utilité de ces comparaisons.

3. Les points noirs

Venons-en aux trois points noirs de l'économie wallonne : le chômage qui atteint les 20 % dès que l'on exclut les zones frontalières de Mouscron, d'Arlon et une partie du Brabant wallon; la formation des jeunes (l'enquête PISA nous place en queue de peloton); les inefficacités nombreuses dont on devrait faire l'économie en période de disette budgétaire.

3.1. Le scandale du chômage

Je suis scandalisé par l'indifférence dont témoignent nos élites politiques à l'égard du chômage. On peut se rassurer en prenant le taux calculé à partir de l'Enquête forces de travail : 11 % ce n'est pas si grave, et passons à des choses plus sérieuses : un grand prix de Formule 1 à Francorchamps. Un taux plus réaliste correspondant aux demandeurs d'emploi ou aux chômeurs indemnisés donne 18 %. Si l'on se concentre sur les grandes villes wallonnes, les jeunes, les femmes, le taux dépasse les 25 %.

Revenons aux 18 % qui nous servent d'étalon. Ce taux doit être complété par le taux de chômage de longue durée et le taux de non-emploi.

C'est sur ce terrain que le scandale crève les yeux. La Wallonie a un des taux de chômage de longue durée le plus élevé de l'Union européenne. Cette durée est à ce point longue qu'elle prend souvent une dimension générationnelle. Chômeur de père en fils, est-ce digne d'un état-providence naguère si performant ?

Le taux de non-emploi wallon est aussi un des plus élevés qui se puissent obser-

¹¹ Mai 2004.

... Les points noirs

ver. C'est sans doute la meilleure mesure du dysfonctionnement du marché du travail car il inclut de nombreux individus en âge de travailler et qui ont été encouragés à rester à l'écart du marché du travail.

Que faire ? D'abord, demander à nos hommes politiques de prouver par leurs paroles et leurs actions qu'ils jugent cette situation inadmissible et améliorabile. Il n'y a pas de fatalité. C'est trop facile. Il faut tout tenter, même ce à quoi on répugne à première vue.

Ensuite, ne pas laissez dire que l'emploi est une compétence fédérale et que de ce fait il est aux mains de ministres flamands. La manière dont on a saboté l'action de Frank Vandebroucke est à cet égard exemplaire. J'ai la faiblesse de penser qu'en matière d'emploi, comme d'ailleurs dans le domaine de la santé, ce ministre avait de bonnes idées. Quand on connaît un taux de chômage aussi élevé que le nôtre, on ne peut s'offrir le luxe de ne pas tenter des solutions qui marchent ailleurs. Ce que Frank Vandebroucke proposait, c'était d'activer notre politique de l'emploi. Cette politique a réussi au Danemark sous le nom de "flexicurité"¹². Prenons l'exemple du contrôle des chômeurs qui a provoqué un tollé général en Wallonie. Ne proposer que cela et non pas aussi des possibilités de formation et de réinsertion aurait été choquant. Mais ce n'était pas le cas. Affirmer que les abus sont minoritaires est aussi une évidence. Prétendre qu'ils n'existent pas relève de la mauvaise foi. Procéder à des vérifications fondées sur la qualification professionnelle de l'allocataire, sa capacité d'insertion et l'état du marché du travail ne me paraît pas choquant. Or c'était ce que suggérait Frank Vandebroucke.

Par ailleurs, une des explications du chômage wallon réside dans la faiblesse de la formation professionnelle et son manque d'insertion dans l'entreprise. Ceci m'amène au second point noir.

3.2. L'enseignement

L'enseignement secondaire en communauté française est un des plus coûteux qui soient. Or, dans la dernière enquête PISA de l'OCDE, il se situait parmi les mauvais élèves en dépit de légers progrès par rapport à l'enquête précédente (23e, 31e ou 31e place sur 41 pays selon que l'on s'intéresse aux mathématiques, à la lecture ou aux sciences). Ajoutons à cela que notre enseignement secondaire est relativement très coûteux. Combinant les deux (coût et résultat), nous obtenons un indice qualité-prix extrêmement médiocre. L'enseignement en communauté flamande est en revanche très bien classé.

Lorsque les résultats de cette enquête furent publiés, il y eut plus d'articles expliquant ses faiblesses méthodologiques qu'essayant d'en tirer des leçons utiles. C'est pourtant un problème grave et je ne suis pas convaincu que le "contrat stratégique pour l'éducation" s'y attaque réellement même s'il va dans la bonne direction. Ici aussi regarder ce qui se fait en communauté flamande peut être instructif, même si ce n'est pas suffisant.

Nous avons tendance à blâmer l'insuffisance de moyens comme si avec plus d'argent nous serions plus performants. On sait que plus d'argent ne résoudrait rien. Il demeure que notre système est inefficace et il est désolant de constater que même des inefficacités avérées ne puissent être résorbées à cause de droits acquis. Je prendrai un seul exemple. L'enseignement supérieur non universitaire manque de moyens et pourrait paraître efficace par comparaison avec l'enseignement uni-

¹² OECD Employment Outlook 2004.

versitaire ou l'enseignement secondaire. Il manque de moyens et pourtant ces moyens pourraient être dégagés grâce à une meilleure organisation. Dans la seule province du Hainaut, il existe 7 hautes écoles avec de nombreux doublons. A la moindre tentative de supprimer ces doubles emplois, apparaissent des résistances dont la seule origine est que le confort de tel ou tel serait affecté.

3.3. Les inefficacités

Selon une idée reçue, en période de crise, on aurait tendance à faire un meilleur usage de ressources rares et mener une chasse aux abus impitoyables. Se vérifie-t-elle en Wallonie ? Il serait bon de faire l'inventaire de la manière dont les fonds publics sont utilisés. Il a déjà été question d'inefficacités dans l'enseignement où l'on pourrait faire mieux avec moins. Ce que coûte l'existence des provinces, le grand nombre de cabinets ministériels vaudrait la peine d'être exploré. On peut s'interroger sur le grand nombre d'intercommunales et le manque de transparence de leur gestion.

Les études d'efficacité font défaut; elles seraient pourtant importantes. Un des problèmes vient de ce que nous manquons de chercheurs à la fois compétents et indépendants. A propos de l'emploi ou de la formation, je me suis adressé à des spécialistes dont la renommée scientifique est établie. Leurs réponses me paraissent pourtant réservées; j'ai rapidement découvert qu'une partie de leurs recherches étaient financées par la Région wallonne ou la Communauté française. Qu'il s'agisse de la gestion des intercommunales, de la construction d'un parlement wallon ou du financement du circuit de Francorchamps, il est difficile d'avoir des opinions indépendantes. Cela nuit au débat démocratique.

On se souvient d'une série d'émissions télévisées portant sur les *Travaux Inutiles*. J'en ai regardées plusieurs pour me rendre compte qu'il y avait un fossé (sans jeu de mots) entre ce qui est inefficace du point de vue économique et ce qui paraît inutile pour le grand public. Pour mesurer les inefficacités de notre économie, il faut des études rigoureuses et longues.

Provinces, réseaux d'enseignement, intercommunales, ... font partie de nos traditions. Y toucher est pénible et délicat. Il ne faut pas y toucher pour le seul plaisir de la réforme. Cependant, si on pouvait démontrer qu'en touchant à l'une de ces institutions, on peut progresser sur le front de l'emploi et de la formation, il ne faudrait pas hésiter.

Je conclurai avec une idée qui m'est chère. Nous avons la chance de vivre dans un pays où coexistent deux communautés ayant beaucoup en commun. Si l'une réussit dans certains domaines, comprendre pourquoi peut être diablement utile.

Pierre Pestieau est professeur
d'économie à l'Université de
Liège et membre du CORE (UCL)

Pierre Pestieau

Le marché du travail en Wallonie : un tableau en clair-obscur

Béatrice Van Haeperen

Poursuivant l'objectif de décrire le marché du travail en Wallonie de manière nuancée, nous procédons par touches successives en jouant sur les contrastes qui résultent de la décomposition des indicateurs agrégés et de leur comparaison avec les indicateurs observés dans les autres régions belges et, lorsque cela est possible, les pays voisins. Tout au long de la composition, touches claires et sombres se répondent, conduisant à un tableau en clair-obscur. Il n'est pas aisé de synthétiser un tableau qui se veut nuancé. Aussi, nous limiterons cette introduction à une brève caractérisation de trois variables-clés : l'emploi salarié, le chômage et le niveau de qualification.

Commençons par l'emploi salarié - côté clair - en évoquant la croissance du nombre de postes de travail salarié en Wallonie : + 9 % entre 1992 et 2002. Plusieurs indicateurs constituent le côté obscur : la croissance a été insuffisante pour diminuer le chômage; la croissance a été très inégale dans les provinces wallonnes; une grande partie des emplois créés sont des emplois temporaires et /ou à temps partiel. La comparaison avec la Flandre, qui, au cours de la même période, a connu une croissance de l'emploi salarié de 13 %, atténue également l'éclat de l'évolution de l'emploi en Wallonie.

Dans ce tableau, le chômage constitue une zone entièrement obscure. Au-delà du fait qu'il se maintient à un niveau élevé (10,9 % en 2003 selon les données des enquêtes sur les forces de travail), sa structure et son incidence élevée sur les jeunes sont particulièrement préoccupantes : la proportion de chômage de longue durée (plus de 2 ans) est en effet supérieure à 40 % et le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans est voisin de 30 % (26,5 % en 2002 et 31,8 % en 2003). La comparaison avec les autres régions/pays sous revue accentue le caractère sombre de la situation.

En ce qui concerne le niveau de qualification, la vue est nuancée. Côté clair : la proportion de très qualifiés dans la population wallonne augmente et la proportion de peu qualifiés diminue. Côté obscur : une part importante de jeunes quitte encore le système éducatif sans diplôme du secondaire supérieur : c'est le cas de 16,1 % des jeunes de 18-24 ans en Wallonie, pour 11,7 % en Flandre.

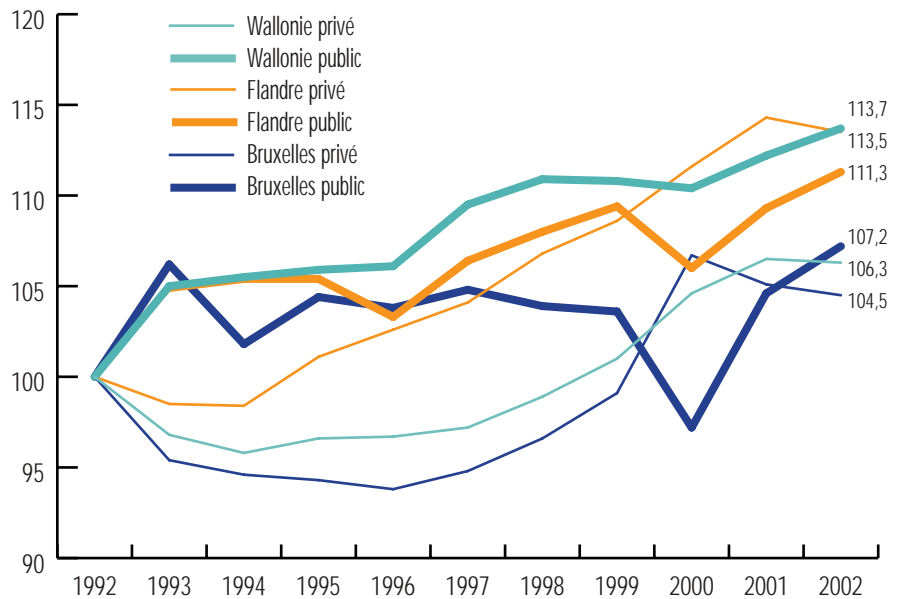
1. Evolution générale

Au cours de la période 1992-2002¹³, il s'est créé en Wallonie 74.563 postes de travail salarié, ce qui représente une croissance de 9 %, valeur intermédiaire entre la croissance de l'emploi en Flandre (13 %) et à Bruxelles (5,5 %). Des données désagrégées montrent d'importantes disparités entre les provinces wallonnes : la croissance soutenue dans le Brabant wallon (+ 28 %) et dans une moindre mesure dans les provinces de Luxembourg (+ 16,3 %) et de Namur (+ 13,6 %) contras-

¹³ Au moment où nous rédigeons cet article, nous ne disposons pas des données de l'ONSS - statistique décentralisée - relatives à l'emploi salarié pour 2003. Les adaptations de méthodes statistiques liées à l'introduction de la DMFA (déclaration multifonctionnelle) en 2003 ont entraîné un retard dans la publication de ces données.

te avec la faible croissance des provinces de Hainaut (+ 5,2 %) et de Liège (+ 4,9 %). Cette croissance de l'emploi n'a pas été également partagée par les hommes et les femmes : comme dans les autres régions, c'est l'emploi féminin qui soutient la croissance (15,2 % en Wallonie, 24 % en Flandre et 9,5 % à Bruxelles), pendant que l'emploi masculin affiche des taux de croissance plus faibles (4,4 % en Wallonie, 5,8 % en Flandre et 2,4 % à Bruxelles). Le dynamisme de l'emploi féminin est associé à la tertiarisation de l'emploi, en particulier au développement de secteurs traditionnellement féminins comme le secteur "santé et action sociale".

Graphique 1. Evolution de l'emploi salarié, ventilation public-privé comparaison Wallonie, Flandre, Bruxelles, Belgique



Source : ONSS, Statistique décentralisée - Calculs : B. Van Haepelen

La décomposition de l'emploi entre emploi public et privé met en lumière plusieurs différences entre les trois régions belges. D'abord, en Wallonie comme à Bruxelles, la croissance de l'emploi est tirée par le secteur *public*¹⁴, dont la croissance est supérieure (13,7 % en Wallonie et 7,2 % à Bruxelles) à celle du secteur *privé* (6,3 % en Wallonie et 4,5 % à Bruxelles); en Flandre, par contre, la croissance de l'emploi privé domine celle de l'emploi public (13,5 % contre 11,3 %). Ensuite, l'écart de croissance entre l'emploi privé et l'emploi public est plus marqué en Wallonie que dans les deux autres régions. La comparaison de la Wallonie et de la Flandre montre que la différence est principalement liée à la divergence d'évolution de l'emploi privé dans la première moitié de la période (Cf. graphique 1) : le ralentissement conjoncturel du début de période a un effet plus accusé et durable sur l'emploi en Wallonie qu'en Flandre : on observe en effet en Wallonie une baisse de l'emploi privé de 1992 à 1995 puis une stabilisation jusqu'en 1997, alors qu'en Flandre l'emploi se redresse dès 1994. A partir de 1997, le rythme de progression de l'emploi privé est comparable dans les deux régions. Lorsque l'on compare la Wallonie et Bruxelles, le contraste se marque dans l'évolution de l'emploi public dans la seconde moitié de la période : la progression continue en Wallonie s'oppose à la baisse à Bruxelles.

¹⁴ Plus de la moitié des créations d'emplois relève du secteur public, avec 41.792 postes de travail, contre 32.771 dans le secteur privé. Le secteur public comprend l'ensemble des emplois localisés dans les activités relevant exclusivement (éducation, administration publique) ou en partie (tels que "santé et action sociale", "transport et communications") de la compétence publique.

Au total, ces évolutions conduisent à de légères modifications des parts respectives de l'emploi public et privé dans l'emploi total, à l'avantage de l'emploi privé en Flandre, à l'avantage de l'emploi public en Wallonie et à Bruxelles. Comme le montrent les données du tableau 1, en 2002, le secteur privé concentre 75 % des postes de travail en Flandre, 62,2 % à Bruxelles et 61,6 % en Wallonie¹⁵.

Tableau 1. Répartition de l'emploi public et privé
Comparaison Wallonie, Flandre et Bruxelles

	Wallonie		Flandre		Bruxelles		Belgique	
	1992	2002	1992	2002	1992	2002	1992	2002
Nombre								
- Privé	522.750	555.521	1.313.485	1.491.441	358.548	374.782	2.194.783	2.421.744
- Public	305.183	346.975	446.373	496.660	212.582	227.789	964.138	1.071.424
- Total	827.933	902.496	1.759.858	1.988.101	571.130	602.571	3.158.921	3.493.168
Répartition en %								
- Privé	63,1	61,6	74,6	75,0	62,8	62,2	69,5	69,3
- Public	36,9	38,4	25,4	25,0	37,2	37,8	30,5	30,7
- Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ONSS, Statistique décentralisée - Calculs : B. Van Haepelen

2. Evolution sectorielle

Au cours de la période sous revue, certaines activités se développent pendant que d'autres accusent une tendance à la baisse, tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

Entre 1993 et 2002, il se crée dans le secteur *privé* 68.016 emplois répartis entre les services pour 95,6 %, la construction et l'agriculture pour 4,4 %. Les principaux services en expansion sont l'immobilier, location et services aux entreprises et la "santé et action sociale", qui groupent plus de 50 % des créations d'emploi, suivis par les secteurs des "transports, entreposage et communications" et du "commerce". Dans le même temps, on assiste à la destruction de 18.362 emplois, dont la majeure partie se situe dans l'industrie manufacturière qui perd 15.815 emplois, le reste étant réparti entre l'industrie extractive, la production d'électricité, gaz et eau, et les services à l'administration.

Dans le secteur *public*, la création brute d'emplois s'élève à 42.759 postes de travail dont 30.573 (71 %) dans l'administration, 7.159 dans la "santé et action sociale" et 2.834 dans l'immobilier, location et services aux entreprises). On enregistre parallèlement une perte de 16.102 emplois dont la plupart relève des secteurs "éducation" (- 8.497) et "transports, entreposage et communications" (- 4.894).

Si l'on agrège les secteurs privés et publics, il apparaît que l'administration arrive en tête des créations d'emplois, suivie par les secteurs de la "santé et action sociale" (+ 24.203 emplois) et de l'immobilier, location et services aux entreprises" (+ 20.973 emplois).

La répartition sectorielle de l'emploi en Wallonie se distingue-t-elle de celle observée dans les autres régions ? Pour répondre aisément à cette question, nous

¹⁵ L'emploi du secteur public de la Région flamande est légèrement sous-estimé du fait que les administrations de la Région et de la Communauté flamandes se situent à Bruxelles.

Tableau 2. Répartition de l'emploi salarié par branche d'activité et région, 2002

	Wallonie		Flandre		Bruxelles		Belgique	
	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %
Agriculture, Chasse et Sylviculture	4.564	0,5	24.754	1,2	297	0,0	29.615	0,8
Pêche	70	0,0	562	0,0	0	0,0	632	0,0
Industries extractives	2.483	0,3	591	0,0	50	0,0	3.124	0,1
Ind. manufacturières	141.121	15,6	432.501	21,8	41.611	6,9	615.233	17,6
Electricité, gaz et eau	8.528	0,9	11.746	0,6	5.147	0,9	25.421	0,7
Construction	57.989	6,4	118.116	5,9	16.969	2,8	193.074	5,5
Commerce et réparations	110.160	12,2	267.008	13,4	70.363	11,7	447.531	12,8
Hôtels et restaurants	24.079	2,7	71.341	3,6	21.690	3,6	17.110	3,4
Transport, entreposage et communications	59.099	6,5	142.972	7,2	6.999	7,8	249.070	7,1
Activités financières	18.045	2,0	45.879	2,3	69.652	11,6	133.576	3,8
Immobilier, location et services aux entreprises	71.410	7,9	220.598	11,1	83.805	13,9	375.813	10,8
Administration publique	121.648	13,5	157.407	7,9	101.417	16,8	380.472	10,9
Education	116.085	12,9	194.992	9,8	50.407	8,4	361.484	10,3
Santé et action sociale	121.582	13,5	231.114	11,6	52.929	8,8	405.625	11,6
Services collectifs, sociaux et personnels	34.921	3,9	65.952	3,3	35.650	5,9	136.523	3,9
Divers	10.712	1,2	2.568	0,1	5.585	0,9	18.865	0,5
Total	902.496	100,0	1.988.101	100,0	602.571	100,0	3.493.168	100,0

Source : ONSS, Statistique décentralisée - Calculs : B. Van Haepelen

avons mis en regard, dans le tableau 2, la structure d'activités des trois régions et de la Belgique en 2002. La comparaison avec la moyenne belge révèle que les principales différences de la Wallonie se situent au niveau de l'industrie manufacturière, qui représente 15,6 % du portefeuille d'activités de la Wallonie en termes d'emplois, pour 17,6 % en Belgique, et des secteurs de l'"administration", de l'"éducation" et de la "santé et action sociale", un peu mieux représentés en Wallonie qu'en Belgique. Les différences sont plus accentuées entre la Wallonie et les autres régions, surtout en ce qui concerne l'"industrie manufacturière" – plus présente en Flandre où elle concentre près de 22 % de l'emploi salarié et moins à Bruxelles (7 %) – l'"administration" (17 % de l'emploi à Bruxelles, 13,5 % en Wallonie et 8 % en Flandre) et l'"immobilier, location et services aux entreprises", (11,1 % et 13,9 % respectivement en Flandre et à Bruxelles, contre 7,9 % en Wallonie).

On peut aussi interroger la dimension sectorielle de l'emploi en se plaçant dans la perspective du développement de l'économie de la connaissance¹⁶. Une façon d'aborder cette question est de suivre l'évolution des emplois à haut niveau de savoir et/ou l'évolution de l'emploi dans les secteurs à haute/moyenne technologie. Un indicateur proposé par la Commission européenne est celui de la part de l'emploi des secteurs à haute et moyenne-haute technologie et des services à

¹⁶ Rappelons ici l'objectif stratégique que s'est fixé l'Union européenne au Conseil de Lisbonne de mars 2000 : "devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable, accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale" (JO des Communautés européennes L22, 24.1.2001).

... Evolution sectorielle

haute technologie et à haut niveau de savoir dans le total de l'emploi. Comme le montrent les données du tableau 3, au cours de la période considérée, cette part est moins élevée en Wallonie, où elle est comprise entre 8 % et 8,8 %, qu'en Flandre, où elle est supérieure à 10 %. Toutefois, à partir de 2000, le nombre d'emplois des secteurs à haute et moyenne-haute technologie et des services à haute technologie et à haut niveau de savoir progresse en Wallonie mais régresse en Flandre, d'où la proportion de ces emplois dans l'emploi total augmente légèrement en Wallonie et diminue en Flandre pour atteindre respectivement 8,8 % et 11,5 de l'emploi total en 2003.

Tableau 3. Evolution comparée de l'emploi des secteurs à haute et moyenne-haute technologie et des services à haute technologie et à haut niveau de savoir

	1996	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre d'emplois						
Wallonie	96.809	108.767	98.643	104.476	103.536	105.700
Flandre	288.247	282.557	307.675	301.545	306.920	287.273
Bruxelles	23.303	24.435	26.228	24.198	29.333	26.836
En proportion de l'emploi total (en %)						
Wallonie	8,6	9,1	8,0	8,6	8,5	8,8
Flandre	12,3	11,5	12,1	12,1	12,3	11,5
Bruxelles	7,2	7,2	7,6	7,1	8,7	7,6

Source : Eurostat, données extraites de Newcronos le 23/05/05

Note - Eurostat indique une rupture de série en 1999 pour la Wallonie et la Flandre

3. Evolution de l'emploi indépendant

L'emploi indépendant fait preuve de peu de dynamisme en Wallonie. Au cours de la période 1995-2002¹⁷, on enregistre une progression du nombre d'indépendants (aidants compris) de 1,3 %. Cette légère hausse reflète des mouvements en sens divers au sein des catégories qui composent l'emploi indépendant : hausse soutenue de l'emploi indépendant à titre complémentaire (+ 23,3 %), mais baisse du nombre d'indépendants à titre principal (- 1,4 %) et du nombre d'actifs après la pension (- 10,7 %). La moyenne wallonne cache d'importantes divergences d'évolution entre provinces : deux provinces affichent une hausse de l'emploi indépendant – le Brabant wallon (+ 13,8 %), suivi par la province de Namur (+ 5,1 %), mais deux provinces connaissent une régression – le Hainaut (- 3,4 %) et la province de Luxembourg (- 1,5 %) pendant que la province de Liège stagne. La comparaison avec les autres régions belges est défavorable à la Wallonie : la croissance de l'emploi non salarié a été de 5,5 % en Flandre et de 6,3 % à Bruxelles (tableau 4).

Tableau 4. Evolution de l'emploi non salarié (indépendants et aidants)

	Nombre d'indépendants et aidants			Variation 1995-2002 en %
	1995	2002	Variation 1995-2002	
Wallonie	228.178	231.033	+ 2.855	+ 1,3
Flandre	465.648	491.118	+ 25.470	+ 5,5
Bruxelles	62.969	66.905	+ 3.936	+ 6,3
Belgique	756.795	789.056	+ 32.261	+ 4,3

Source : INASTI - Calculs : B. Van Haepere

¹⁷ Des modifications intervenues entre 1994 et 1995 dans l'encodage et la présentation des tableaux de l'INASTI rendent difficile la comparaison entre statistiques antérieures et postérieures à 1995. C'est pourquoi les données présentées ici débutent en 1995.

4. Le chômage

En dépit de la croissance de l'emploi, le nombre de chômeurs a légèrement progressé en Wallonie : selon les données de l'enquête sur les forces de travail, le nombre de chômeurs¹⁸ est passé de 126.600 unités en 1992 à 140.800 en 2002. L'explication réside dans le fait que la population active¹⁹ a augmenté de manière plus soutenue que l'emploi. Ces évolutions conduisent à un taux de chômage légèrement plus élevé en 2002 (10,6 %) qu'en 1992 (10,1 %). Par rapport aux autres régions belges et aux pays voisins, le taux de chômage wallon se situe en haut de la fourchette : seule Bruxelles connaît un taux de chômage plus élevé (tableau 5). Il ressort également de cette comparaison que si, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres régions ou pays, le chômage frappe particulièrement les jeunes, la Wallonie manifeste une plus grande disparité des taux de chômage par catégorie d'âge. D'autres données, présentées dans le tableau 6, mettent en évidence que la composante structurelle du chômage est plus affirmée en Wallonie, où la proportion de chômeurs de longue durée (plus de 2 ans) atteint 41,6 %, que dans les deux autres régions belges.

Tableau 5. Taux de chômage par catégorie d'âge en 2002 (en %)

	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	15-64 ans
Wallonie	26,5	10,0	4,1	10,6
Flandre	11,6	4,2	3,8	4,9
Bruxelles	32,9	14,0	7,4	14,6
Belgique	17,7	6,9	4,2	7,5
Allemagne	9,3	7,9	10,1	8,6
France	18,9	8,0	6,1	8,7
Pays-Bas	5,0	2,4	2,1	2,8

Source : EUROSTAT - enquête sur les forces de travail

Note : il s'agit du taux de chômage au sens du BIT

Tableau 6. Répartition des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) selon la durée d'inoccupation moyenne annuelle, 2003

	Wallonie	Flandre	Bruxelles	Belgique
Moins de 6 mois	26,3	42,3	29,7	33,0
de 6 mois à moins d'un an	15,2	20,5	17,5	17,6
de 1 an à moins de 2 ans	16,9	18,0	19,5	17,7
plus de 2 ans	41,6	19,2	33,2	31,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : STAT 92 FOREM et ONEM, Tableau SSDE12 - **Calculs :** IWEP

5. Qualité de l'emploi

L'augmentation du nombre de postes de travail que nous avons observée au cours de la période 1992-2002 est allée de pair avec une diffusion de la flexibilité : on assiste en effet à une diversité croissante des types de contrats de travail, des plages horaires, de la durée du travail. Nous illustrerons cette dimension par deux variables : l'emploi temporaire et l'emploi à temps partiel, à partir desquelles nous construisons deux indicateurs présentés dans le tableau 7 : le premier est la

¹⁸ Il s'agit du chômage au sens BIT. Selon la définition du BIT, un chômeur est une personne qui a atteint l'âge de 15 ans et qui au cours de la période de référence réunit les conditions suivantes : être sans travail, disponible pour travailler et à la recherche d'un emploi.

¹⁹ Cette hausse de la population active est due à la combinaison d'un facteur démographique – hausse de la population en âge d'activité – et d'un facteur socioéconomique – hausse du taux de participation au marché du travail.

contribution de l'emploi temporaire à la croissance de l'emploi, le second, la contribution de l'emploi à temps partiel. Ces indicateurs sont présentés dans une perspective comparative – les trois régions belges et les pays voisins. Pour chaque pays et région, la première colonne donne la croissance de l'emploi salarié²⁰ entre 1992 et 2002; les deux colonnes suivantes donnent la contribution respective de l'emploi temporaire et de l'emploi permanent et les deux dernières, la contribution des emplois à temps partiel et des emplois à temps plein.

A la lecture de ce tableau, il apparaît que l'emploi temporaire a davantage contribué à la croissance de l'emploi salarié en Wallonie que dans les autres régions belges : notre indicateur affiche une contribution de 40 % en Wallonie, de 35 % en Flandre et de 36,7 % pour l'ensemble du pays; en France et aux Pays-bas, l'emploi temporaire explique respectivement 40 % et 34 % de la croissance de l'emploi salarié. En deuxième lieu, on voit l'importante contribution du temps partiel à la croissance de l'emploi salarié entre 1992 et 2002 : les taux sont compris dans une fourchette allant de 44,5 % à 90 %. La Wallonie, où l'emploi à temps partiel explique 86 % de la croissance de l'emploi salarié, se situe en haut de l'échelle, un peu en-dessous de la Flandre (90 %); Bruxelles (45 %) se situe en-bas de l'échelle. Au niveau des pays, on a d'un côté les Pays-Bas et la Belgique, où l'emploi à temps partiel contribue respectivement pour 89 % et 84,4 % à la croissance de l'emploi salarié, et de l'autre, la France, avec 44,5 %²¹.

Tableau 7. Contribution du travail temporaire et du travail à temps partiel à la croissance de l'emploi salarié, 1992-2002

	Croissance cumulée de l'emploi salarié (15 – 64 ans)	Contribution à la croissance de l'emploi salarié (en points de pourcentage)			
		Emploi temporaire	Emploi permanent	Emploi à temps partiel	Emploi à temps plein
Wallonie	8,5	3,4	5,1	7,3	1,2
Flandre	12,3	4,3	8,0	11,0	1,3
Bruxelles	12,9	5,2	7,7	5,8	7,1
Belgique	11,2	4,1	7,1	9,4	1,7
Allemagne	- 2,1	1,4	- 3,4	6,4	- 8,5
France	14,5	5,8	8,7	6,4	8,0
Pays-Bas	22,9	7,8	15,1	20,4	2,5

Source : Eurostat, Enquête sur les forces de travail - **Calculs :** B. Van Haepere

Notes : 1) La contribution d'une composante de l'emploi à la croissance de l'emploi au cours de la période de 1992 à 2002 est calculée comme la variation de cette composante entre 1992 et 2002 par rapport au niveau de l'emploi total en 1992. Désignant l'emploi temporaire par T et l'emploi total par E, $((T_{2002}-T_{1992})/E_{1992}) \times 100$ donne la contribution en points de pourcentage de l'emploi temporaire à la croissance de l'emploi total. Par exemple, en Wallonie, l'emploi salarié a augmenté de 8,5 %, avec une contribution respective de l'emploi temporaire et de l'emploi permanent de 3,4 et 5,1 points de pourcentage. 2) Le concept d'emploi est ici l'emploi au lieu de domicile et non le poste de travail de la statistique de décentralisée de l'ONSS, ce qui explique des différences de taux de croissance au cours de la période 1992-2002.

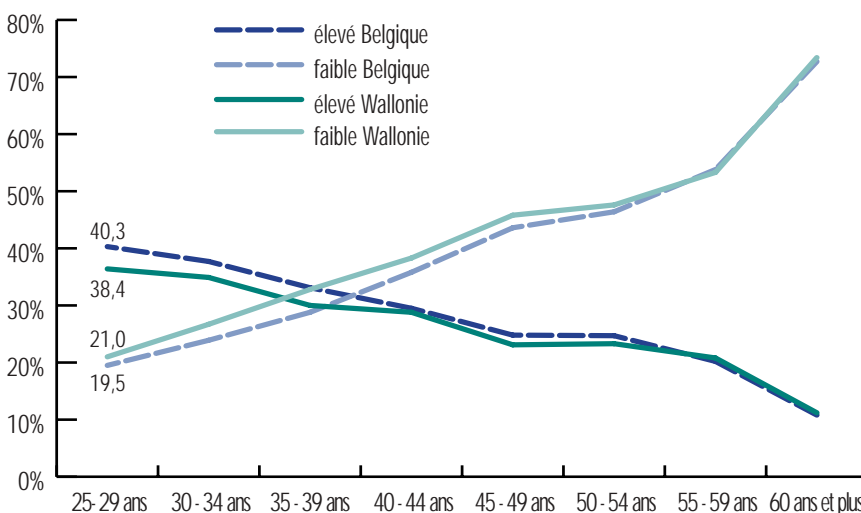
²⁰ Le concept d'emploi est ici l'emploi au lieu de domicile et non le poste de travail de la statistique décentralisée de l'ONSS, ce qui explique des différences de taux de croissance au cours de la période 1992-2002.

²¹ Le lecteur intéressé trouvera d'autres développements sur la qualité de l'emploi dans Van Haepere B. (2004).

6. Qualification de la main d'œuvre : formation initiale et continue

Les générations qui entrent sur le marché du travail sont de plus en plus diplômées : si, en 1996, près d'un wallon sur trois de la catégorie d'âge 25-29 ans était peu diplômé, en 2003, seulement une personne sur cinq se trouve dans cette situation; en revanche, la proportion des personnes 25-29 ans possédant un diplôme supérieur augmente de 29,2 % en 1996 à 36,4 % en 2003. Comme le montre le graphique 2, le profil de qualification par catégorie d'âge observé en Wallonie en 2003 est très proche de celui qui se dessine en moyenne belge. On remarque toutefois un léger écart, défavorable à la Wallonie, dans la structure de qualification des jeunes générations : la catégorie des 25-29 ans est composée de 21 % de peu qualifiés en Wallonie pour 19,5 % en moyenne belge et de 36,4 % de très qualifiés en Wallonie pour 40,3 % en moyenne belge. Il convient aussi d'attirer l'attention sur les plus jeunes (absents du graphique) : une part significative d'entre eux quitte le système éducatif sans avoir obtenu le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Ainsi, selon les données de l'enquête sur les forces de travail pour 2002, le pourcentage de la population de 18-24 ans qui n'a pas terminé l'enseignement secondaire et ne suit ni enseignement, ni formation est de 16,1 % en Wallonie, moyenne relativement élevée par rapport à la Flandre (11,7 %) à l'Allemagne (12,5 %) et la France (13,4 %); ce pourcentage est proche de celui observé aux Pays-Bas (15,6 %) et inférieur à celui observé à Bruxelles (22,5 %).

Graphique 2 - Evolution du niveau d'éducation par catégorie d'âge
Comparaison Wallonie -Belgique, 2003



Sources : Eurostat, Enquêtes sur les forces de travail (moyennes annuelles, 1996) et INS, Enquêtes sur les forces de travail (moyennes annuelles, 2003)- **Calculs**: IWEPS

Note - Deux niveaux d'éducation sont considérés : *faible* – le niveau de diplôme le plus élevé obtenu correspond au certificat d'études primaires ou de l'enseignement secondaire inférieur -, et *élevé* – diplôme de l'enseignement supérieur (universitaire ou non universitaire). L'indicateur représente, pour chaque catégorie d'âge, la proportion de personnes dont le diplôme le plus élevé obtenu correspond à un niveau *faible* ou *élevé*.

En ce qui concerne la formation continue, autre facteur qui avec la formation initiale, participe à la qualification de la main-d'œuvre, elle progresse au cours de la période 1992-2002 en termes de nombre de personnes et de taux de participation. En particulier, la fréquence de participation à la formation continue des actifs (occupés et inoccupés) augmente dans les trois régions du pays, mais de façon moins affirmée en Wallonie, où le taux de participation passe de 3,3 % en 1992 à 5,7 % en 2002, qu'en Flandre, où il passe de 2,5 % à 8,6 %, et à Bruxelles, où il passe de 4,1 % à 7,9 %.

7. Taux d'emploi

Pour terminer cette mise en perspective des principales évolutions de l'emploi, nous présentons dans le tableau 8 un des indicateurs phares de la stratégie de Lisbonne, à savoir le taux d'emploi, pour lequel des valeurs cibles ont été fixées à l'horizon 2010 (70 % en moyenne, et 60 % pour les femmes). Nous donnons dans le tableau 8 les taux d'emploi de 1992 et 2002 pour la Wallonie, les autres régions belges et les pays voisins. A la lecture de ce tableau, il apparaît que le taux d'emploi a, de manière générale, peu augmenté entre 1992 et 2002 : en moyenne européenne, hommes et femmes confondus, on atteint un taux de 64,2 %, soit une hausse de 3,7 points de pourcentage. La progression est inférieure à la moyenne dans la plupart des pays et régions – dont la Wallonie – sous revue : seuls la Flandre et les Pays-Bas font exception. Fait bien connu, le taux d'emploi féminin augmente, tandis que le taux d'emploi masculin stagne ou diminue. L'ampleur des évolutions varie selon les pays/régions. Ainsi, le taux d'emploi féminin augmente de 3,4 points de pourcentage en Wallonie pour une moyenne belge de 7 points, identique à la moyenne européenne. Le taux d'emploi féminin de la Wallonie, qui était le plus bas parmi les pays/régions sous revue en 1992, se maintient dans cette position en 2002.

Tableau 8. Comparaison des taux d'emploi des 15-64 ans dans les régions belges et les pays voisins

	Hommes		Femmes		Total	
	1992	2002	1992	2002	1992	2002
Wallonie	63,9	64,1	42,1	45,5	52,9	54,8
Flandre	71,8	71,6	46,0	55,1	59,0	63,5
Bruxelles	62,4	61,0	44,9	48,2	53,5	54,5
Belgique	68,4	68,2	44,6	51,4	56,5	59,9
France	69,4	69,6	51,4	56,4	60,2	62,9
Allemagne	76,9	71,8	56,0	58,8	66,6	65,4
Pays-Bas	76,1	82,4	50,9	66,2	63,7	74,4
Luxembourg	76,4	75,5	46,2	51,5	61,5	63,6
UE*	72,4	72,9	48,8	55,5	60,5	64,2

*UE-12 en 1992 et UE-15 en 2002

8. Conclusions

La sombre tonalité des principales pièces de ce diagnostic "historique" et comparatif du marché du travail en Wallonie nourrit notre aspiration à des perspectives plus encourageantes. Une exploration de données plus récentes procure une mince lueur : en effet, les données sont peu nombreuses, et peu éclairantes. En ce qui concerne l'emploi, la statistique trimestrielle de l'ONSS relative au nombre de travailleurs salariés (statistique centralisée, au lieu de domicile) montre une augmentation d'environ 28.000 travailleurs salariés entre janvier 2003 et juin 2004. Mais ce chiffre doit être lu avec précaution²². La progression du nombre de travailleurs salariés explique l'évolution favorable du taux d'emploi : selon les statistiques de l'enquête sur les forces de travail, celui-ci est passé de 54,8 % à 55,4 % entre 2002 et 2003. Toutefois, au cours de la même période, le taux de chômage a subi une légère hausse, de 10,6 à 10,9 %, en raison principalement de la hausse du taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans : celui-ci progresse de 26,5 à 31,8 % (enquêtes sur les forces de travail).

²² D'abord il ne représente pas le nombre de postes de travail; ensuite, des modifications sont intervenues dans le mode de comptage lors du passage à la DMFA et dans le nombre de personnes prises en compte (voir ONSS, Emploi salarié de l'année 2003, méthodologie et nouveautés).

... *Conclusions*

Une perspective prometteuse, bien qu'indirecte, vient de données relatives à la R&D : les dépenses intra muros des entreprises en R&D connaissent une progression rapide depuis 1999 : les taux de croissance d'une année sur l'autre sont comparables voire supérieurs à ceux de la Flandre : entre 2001 et 2002, le taux de croissance était de 11,9 % en Wallonie pour 3,6 % en Flandre. Une évolution comparable caractérise la demande de brevets européens : depuis 1996, la croissance du nombre de demandes de brevets a été nettement supérieure en Wallonie par rapport à la Flandre, d'où le nombre de demandes de brevets par million d'actifs en Wallonie converge vers celui de la Flandre (voir les "Chiffres-clés de la Wallonie, 2004 et 2005").

Ces touches de lumière nuancent le tableau mais n'effacent pas les taches les plus sombres, qui appellent une politique de remédiation volontariste. Dans le contexte que nous avons décrit, la priorité semble devoir aller aux jeunes, dont il faut améliorer les perspectives d'emploi. Diverses mesures doivent y contribuer. D'abord, réaliser dans le système éducatif les investissements nécessaires pour élever le niveau de compétence des sortants et diminuer le nombre de sorties prématurées. Ensuite, améliorer de manière structurelle la transition entre système éducatif et emploi. A cet égard, les incitations financières ne sont qu'un des registres de l'action publique parmi d'autres²³. Enfin, améliorer la conception des dispositifs publics à différents niveaux, notamment au niveau de la coordination et de la rationalisation (éviter le saupoudrage), au niveau du ciblage du public et au niveau du suivi (mettre en place des outils d'évaluation).

*Béatrice Van Haeperen est
attachée scientifique à l'IWEPS
(Institut Wallon d'Evaluation de
Prospective et de Statistique) et
chargée de cours invitée à
l'Institut des sciences du travail
(UCL)*

Béatrice Van Haeperen

²³ Voir à ce sujet l'article de F. Lefresne (2001), consacré aux catégories de l'action publique en direction des jeunes en France et au Royaume-Uni.

Références

Journal Officiel des Communautés européennes L22, 24.1.2001 : Décision du Conseil du 19 janvier 2001 relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des Etats membres en 2001 (2001/63/CE)

IWEPS (2004), Annuaire statistique de la Wallonie, Module marché du travail

IWEPS (2004), Les chiffres-clés de la Wallonie, novembre

IWEPS (2005), Les chiffres-clés de la Wallonie, juin

Lefresne F. (2001), Les catégories de l'action publique en direction des jeunes en France et au Royaume-Uni, in "Bessy C. et al. (eds) *Des marchés du travail équitables*", P.I.E.- Peter Lang

Office national de sécurité sociale, Emploi salarié (ONSS) de l'année 2003, méthodologie et nouveautés

Van Haeperen B (2004), Formes d'emploi et durée du travail : évolution comparée de la Belgique, de ses régions et des pays voisins au cours de la période 1992-2002, Discussion papers n° 0403, IWEPS.

Directeur de la publication :

Vincent Bodart

Rédactrice en chef :

Muriel Dejemeppe

Comité de rédaction : *Paul Belleflamme,*

Vincent Bodart, Raouf Boucekkine,

Isabelle Cassiers, Muriel Dejemeppe,

Jean Hindriks, Vincent Vandenberghe,

Vincent Vannetelbosch

Secrétariat & logistique : *Anne Davister,*

Graphiste : *Dominos*

Regards Économiques a le soutien financier de la Fondation Louvain
et de la Banque Nationale de Belgique.

Regards Économiques

IRES-UCL

Place Montesquieu, 3

B1348 Louvain-la-Neuve

site Web: <http://regards.ires.ucl.ac.be>

mail: regards@ires.ucl.ac.be

tél. 010/47 34 26

